

Le Bulletin Syndical

SNUipp
FSU.15

Bulletin trimestriel du Syndicat National Unitaire des Instituteurs,
Professeurs des écoles et PEGC - section du Cantal

7 Bâtiment de l'Horloge 15000 Aurillac
Tél. : 04 71 64 03 35 - Fax : 04 71 64 00 17 -
E.MAIL : snu15@snuipp SITE : <http://15.snuipp.fr/>

numéro 44

supplément n°2

Septembre 2004

Dispensé de timbrage

Aurillac CC

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR



DÉPOSÉ LE 28-08-2004

EDITO : Des inquiétudes profondes

Les ministres se succèdent à l'Education Nationale, porteurs de discours constants sur la nécessité d'améliorer l'efficacité du système d'éducation, de privilégier des approches individualisées de l'élève et de ne laisser personne en arrière. Mais nos collègues, sur le terrain, se trouvent déchirés entre ces ambitions affichées, (qui correspondent aux attentes des parents et aux leurs), et la réalité des moyens qui leur sont alloués. Ce n'est pas en rognant sur l'aide aux enfants en difficulté, en refusant d'accueillir les 2 ans en maternelle, en augmentant la moyenne du nombre d'élèves par classe, en refusant la possibilité d'une formation continue efficace, en surchargeant sans cesse les programmes sans donner de moyens supplémentaires etc... que l'on peut espérer aider chaque enfant à acquérir une culture solide.

Ajoutons à cela la très forte amertume de la profession que l'on veut présenter comme privilégiée et qui ces dernières années a vu son pouvoir d'achat régresser, ses droits à la retraite fortement réduits, sa charge de travail augmenter sans cesse, tandis qu'on lui reproche encore et encore de ne pas atteindre la perfection!

Tout cela donne l'impression d'un édifice dont on rognerait lentement les fondations : pour le moment, il semble tenir debout, mais jusqu'à quand ?

Nos collègues de l'EREA, eux, ont osé dire stop. Face à l'insuffisance des moyens qui leur étaient attribués, ils ont décidé un mouvement de grève qui était suivi lundi à 90%, et reconduit à la quasi unanimité.

Une fois de plus, des collègues se battent non pour réclamer une augmentation de salaire ou de quelconques avantages, ce qui serait leur droit le plus légitime, mais simplement pour qu'on leur donne les moyens d'assumer, tout simplement, leur mission.

Les derniers propos de M Fillon, qui a reçu lundi les syndicats de l'Éducation Nationale, ne sont pas fait pour rassurer. Il est resté plus qu'évasif sur le budget 2005, ce qui est de bien mauvais augure pour la suite.

Parallèlement à cela les premières infos sur le rapport Thelot, qui prépare la future loi d'orientation sur l'école, sont plus qu'inquiétantes elles aussi.

Faut-il rappeler à nos responsables la fameuse maxime : si vous pensez que l'éducation coûte cher, essayez donc l'ignorance...

Erik ROUSSEaux

L'EREA en grève

La grève spontanée qui a éclaté à l'EREA d'Aurillac est symptomatique du malaise grandissant de nos collègues. Cet établissement accueille un public d'élèves en rupture avec le système scolaire traditionnel. (Et souvent également avec leur famille) L'EREA d'Aurillac connaît des difficultés qui lui sont propres mais qui sont révélatrices de la difficile évolution des établissements de ce type au niveau national.

Au lieu d'aider les collègues à faire face à une situation de crise, et malgré une légère hausse d'effectif à l'externat (plus forte encore à l'internat) le rectorat a décidé de réduire le nombre d'éducateurs, ainsi que les heures d'enseignement.

Devant l'impossibilité manifeste d'organiser un fonctionnement efficace de l'établissement, l'ensemble des personnels a voté dès la rentrée une grève reconductible à compter du lundi.

Une première réponse a été apportée par l'IA sous la forme d'un AED, reconnaissant ainsi la réalité des besoins. Mais les personnels grévistes ont trouvé cette réponse très insuffisante puisqu'ils réclamaient 2 postes de Professeur d'Ecole, et non pas un AED qui, recruté sans aucune formation, n'a pas la compétence pour répondre aux besoins très spécifiques des enfants concernés.

L'ensemble des personnels grévistes s'est rendu lundi matin à l'Inspection Académique où, en l'absence de l'IA, c'est M Foselle qui a reçu une délégation composée de 6 membres de l'EREA et d'Erik Rousseaux pour le SNUIPP.

M Foselle n'a pu qu'enregistrer les demandes des collègues, qu'il s'est engagé à transmettre au Recteur.

Le besoin de tels établissements est reconnu, et de plus en plus d'élèves sont orientés vers ces structures. Mais la réduction des moyens les touche de plein fouet.

On ne pourra pas, éternellement, demander de nouveaux sacrifices aux personnels d'éducation : la prolongation de la grève a été votée.

CTPD de rentrée du Vendredi 3 Septembre 2004
Déclaration liminaire du SNUIPP

Avec des effectifs en hausses, des moyens humains insuffisants (1500 postes pour +51000 élèves = 1 poste pour 34 élèves en moyenne), et une politique comptable draconienne, on voit mal comment on pourra espérer relever le défi de l'Education dont chacun a conscience qu'il est un enjeu majeur.

Dans le Cantal, avec -7 postes pour +45 élèves en primaire, on pouvait s'attendre à ce qu'ici et là des difficultés apparaissent dans un certain nombre d'écoles.

C'est effectivement le cas dans plusieurs classes, notamment les maternelles dont les effectifs tendent globalement à augmenter. On commence à voir dans le Cantal des classes maternelles de plus de 25 élèves, ce qui ne permet pas de bonnes conditions d'enseignement pour des enfants de 2 ou 3 ans.

Par ailleurs, des écoles victimes de fermetures sans doute un peu hâtives voient leurs effectifs se consolider et demandent que leur cas soit réétudié, comme cela avait été prévu lors de notre groupe de travail du 11 juin dernier (cas de ST Jacques des Blats, Brezon, Reilhac, St Chamant) . D'autres demandes d'ouvertures, voient le jour ou se confirment au vu des effectifs de rentrée : Ydes, Trizac, Neuvéglise, Thiezac, Ytrac.

Si les journaux de ce matin parlent de rentrée en douceur, il n'est pas certain que ce soit partout l'avis de nos collègues.

Les postes gelés dans l'AIS permettront cette année encore de boucler tant bien que mal une carte scolaire « De plus en plus difficile » à organiser selon les propos même de Monsieur le Préfet.

Certes, les conflits ouverts concernant les écoles sont évités (à l'exception notable de l'EREA dont nous aurons l'occasion de reparler).

L'opinion publique pourra se satisfaire du fait que dans chaque classe de primaire un enseignant soit présent pour accueillir les enfants. Pourtant, cette apparence de sérénité ne trompe pas nos collègues qui nous font part de leurs inquiétudes :

La suppression des AE est à présent quasi effective et constitue une régression en terme de personnels disponibles sur les écoles. Comment dans ces conditions assurer l'enseignement de l'informatique, le fonctionnement des BCD, ou simplement l'encadrement des sorties ?

L'offre de Formation Continue se réduit d'année en année comme peau de chagrin, se fait de plus en plus hors temps scolaire et s'adresse à des publics désignés. L'utilisation des PE2 pour remplacer les stagiaires empêchent de nombreux collègues de postuler (notamment ceux de l'AIS) . Nous manquons de TMFC !

L'AIS souffre d'un manque chronique de maîtres G et de psy, qui, lorsque le poste est occupé, n'ont cependant pas toujours les moyens de fonctionner.

6 postes de remplaçants ont été supprimés et devaient être remis en moyens provisoires : en aurez-vous les moyens ? Nous aimerions également faire le point sur l'expérimentation des CP renforcés : quels moyens pourront lui être attribués cette

Comptes rendus rédigés par vos délégués du SNUIPP :
Erik ROUSSEAUX (CTPD) et Nathalie MONCANIS (CAPD)

COMPTE RENDU DU CTPD

En préambule, l'ensemble des membres du CTPD a observé une minute de silence en hommage à M. DELMAS, représentant de l'administration au CTPD depuis de nombreuses années, et qui est décédé au mois de juillet dernier.

Après avoir pris note de nos demandes (voir ci-contre), l'IA nous a proposé de les étudier au cas par cas. (Le SE a présenté également la demande de St Etienne de Maurs).
Finalement, l'IA a décidé d'attribuer à ces écoles des demi postes, à l'exception de St Chamant et St Etienne de Maurs dont les effectifs ont été estimés insuffisants.

L'IA s'est montré surpris et agacé du fait que certaines demandes d'ouvertures, pourtant justifiées, ne lui soient pas parvenues plus tôt, et a mis en cause le travail de certains directeurs.

Le SNUIPP est intervenu pour défendre les collègues, qui font leur possible pour établir des prévisions aussi précises que possibles, mais ne peuvent pas toujours anticiper des fluctuations de rentrée, parfois importantes.

N'oubliez pas, chaque fois que nécessaire, de nous informer de vos besoins (même si vous n'êtes pas syndiqués!). Nous ne pouvons pas défendre vos demandes si elles ne nous parviennent pas, et des collègues se laissent parfois endormir par de fausses infos qui les dissuadent de toutes démarches.

Pour la liste des créations de poste, reportez-vous au compte rendu de la CAPD.

Remplacements : Aucun des 6 postes provisoires de remplaçants n'a été recréé, ce qui nous inquiète pour la suite.

L'année passée, ces 6 moyens avaient été tout juste nécessaires à répondre aux besoins.

Aides Educateurs : Il en reste 22 dans le Cantal, et l'on sait qu'ils ne seront pas remplacés. Les Assistants d'Education (AED) étant principalement utilisés pour remplacer les MI-SE, ou servant d'AVS (Aide à la Vie Scolaire). Pour plus de détails,

Immédiatement après le CTPD s'est tenue une CAPD restreinte dont le principal objet était l'attribution des postes qui venaient d'être créés.

Compte rendu CAPD restreinte du 03 septembre 2004

LAVERRIERE Emilie..... ½ St Paul des Landes
+ ½ brigade congé Aurillac I
VACHER Virginie..... ½ Reilhac + ½ Ytrac
PONCET Julie..... ½ St Jacques des Blats + ½ Thièzac
BUGNAZET Cédricbrigade départementale St Flour
DEMARS Myriam..... ½ Brezons + ½ Neuvéglise
BONHOMME Maryline.....brigade départementale (Alouettes)
PISSAVY Marie..... ½ Trizac ½ Ydes
ESTEVE Vanessa.....brigade départementale (Marmiers)

- Le calendrier des mercredis libérés sera annexé au prochain compte rendu de CTPD
- Lundi de pentecôte sera travaillé en 2005
- Mr l'Inspecteur d'Académie refusant la récupération du vendredi 06 mai, le pont de l'ascension ne sera encore pas possible cette année malgré le taux d'absentéisme élevé constaté les années précédentes (entre 25 et 40% selon les écoles !!).
- Le texte sur la laïcité sera introduit dans le règlement intérieur. Une révision de ce règlement sera proposée et présentée lors du prochain CDEN

Bulletin de syndicalisation au SNUipp-FSU 2004-2005

Je me syndique au SNUipp-FSU afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités,
- au développement du service public d'éducation,
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique au sein de la Fédération Syndicale Unitaire de l'Enseignement, l'Éducation la Recherche, la Culture.

Je demande au SNUipp Cantal de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Cantal.

NOM : _____ Prénom : _____

Nom de jeune fille : _____ Date de naissance : _____

Adresse personnelle : _____

tél. : _____ Portable : _____ e.mail : _____ Fonction : _____

Nature du poste occupé : _____ Corps: _____ Échelon : _____ Indice : _____

Établissement d'exercice : _____

Montant de la cotisation (voir barème ci-dessous) :euros Date : _____

Mode de paiement choisi :

chèque global

prélèvement automatique de 8 fois

Signature _____

IMPORTANT :

- ◆ Ne pas oublier de nous adresser un RIB ainsi que l'autorisation et la demande de prélèvement (page suivante) pour les adhérents qui choisissent le prélèvement automatique pour la première fois.
- ◆ Les adhérents de l'an dernier ayant déjà opté pour ce mode de paiement renverront simplement, si nécessaire, la fiche qui leur sera adressée directement par la section à la rentrée.

Pour vous syndiquer, rien de plus simple.

Complétez le bulletin ci-dessus, découpez la page et retournez-la au SNUipp-F.S.U - Bâtiment de l'Horloge, 7 Place de la Paix, 15000 Aurillac ou remettez-la à votre correspondant de secteur.

VOUS AVEZ LE CHOIX ENTRE DEUX FORMULES :

- 1) Paiement par chèque global. Dans ce cas, au bulletin ci-dessus, vous joignez un chèque établi à l'ordre du SNUipp (pour le montant de la cotisation cf. tableau).
- 2) Paiement par prélèvement automatique. Le premier prélèvement correspondant au huitième de la cotisation sera effectué dès le premier mois, les autres les sept mois suivants. Dans ce cas, au bulletin ci-dessus, vous joignez un RIB et l'autorisation de prélèvement complétée.

La cotisation à moitié prix !

Vous pourrez déduire de votre impôt sur le revenu (année 2005) 50% du montant de la cotisation. La section départementale vous fera parvenir l'attestation en janvier.

COTISATIONS 2004-2005

Cotisations 2004-2005 = indice x 0,266											
Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instit. Adjt	90,44	94,70	97,09	98,95	101,61	103,47	105,87	111,45	117,04	124,49	136,72
PE Adjt	92,57	99,75	104,80	110,39	116,51	123,96	131,40	140,98	150,56	162,53	174,76
Instit. Dir CU	93,37	97,62	100,02	101,88	104,54	106,40	108,79	114,38	119,97	127,41	139,65
PE Dir CU	95,49	102,68	107,73	113,32	119,43	126,88	134,33	143,91	153,48	165,45	177,69
Instit. Dir 2/4 cl	96,82	101,08	103,47	105,34	108,00	109,86	112,25	117,84	123,42	130,87	143,11
PE Dir 2/4 cl	98,95	106,13	111,19	116,77	122,89	130,34	137,79	147,36	156,94	168,91	181,15
Instit. Dir 5/9 cl	100,55	104,80	107,20	109,06	111,72	113,58	115,98	121,56	127,15	134,60	146,83
PE Dir 5/9 cl	102,68	109,86	114,91	120,50	126,62	134,06	141,51	151,09	160,66	172,63	184,87
Instit. Dir + 10 cl	103,21	107,46	109,86	111,72	114,38	116,24	118,64	124,22	129,81	137,26	149,49
PE Dir + 10 cl	105,34	112,52	117,57	123,16	129,28	136,72	144,17	153,75	163,32	175,29	187,53
Instit. AIS - IMF	94,43	98,69	101,08	102,94	105,60	107,46	109,86	115,44	121,03	128,48	140,71
PE AIS-PEMF	96,56	103,74	108,79	114,38	120,50	127,95	135,39	144,97	154,55	166,52	178,75
Inst. CPC-CPAIEN	101,35	105,60	108,00	109,86	112,52	114,38	116,77	122,36	127,95	135,39	147,63
PE CPC -CPAIEN	99,75	106,93	111,99	117,57	123,69	131,14	138,59	148,16	157,74	169,71	181,94
PE Dir SEGPA	105,87	113,05	118,10	123,69	129,81	137,26	144,70	154,28	163,86	175,83	188,06
PE Dir EREA	124,49	131,67	136,72	142,31	148,43	155,88	163,32	172,90	182,48	194,45	206,68
PE Hors classe	131,40	148,69	159,60	170,51	184,60	196,84	208,01				

Exemple :
Cotisation = 130,34 €
==> 65,17 €
de réduction d'impôt
soit une cotisation
réelle de 65,17 €
(427,49 F).

AUTRES SITUATIONS

- Mi-temps ou temps partiel: 70% de la cotisation
- PE 1: 23,50 €
- PE 2, liste complémentaire, collègues en dispo: 66,80 €
- Retraités instits: 71,50 €
- Retraités PE et PEGC: 87,20 €
- A.E, A.Ed, AVS: 40 €
- PEGC : cf bulletin académique

DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom _____
 Prénom _____
 Adresse _____
 CODE POSTAL _____
 VILLE _____

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

.....

.....

.....

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER

éta^b codes guichet N° de compte Clé RIB

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

SNUipp CANTAL
 7 Bâtiment de l'Horloge
 Place de la Paix
 15 000 AURILLAC

Date _____ Signature _____

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 1/04/1980 de la Commission Informatique et Libertés.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec l'organisme créancier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR

412 457

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER

Nom : _____
 Prénom : _____
 Adresse : _____
 CODE POSTAL : _____
 VILLE : _____

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SNUipp CANTAL
 Bâtiment de l'Horloge
 7 Place de la Paix
 15 000 AURILLAC

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER

éta^b codes guichet N° de compte Clé RIB

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DÉBITER

.....

.....

.....

Code Postal Ville.....

Date _____ Signature _____

Prière de compléter cette autorisation et de joindre un relevé d'identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne. Ne pas omettre la date et la signature.

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 1/04/1980 de la Commission Informatique et Libertés.

PEGC. Les PEGC peuvent se syndiquer, dans le cadre de la FSU, au syndicat de leur choix, SNUipp, SNES, ou SNEP qui assurent par une démarche unitaire, dans le pluralisme, la défense des PEGC (un bulletin du collectif académique PEGC paraîtra après la rentrée).

@Le SNUipp Cantal sur internet @

Vous pouvez consulter le site web du SNUipp Cantal à l'adresse suivante: <http://15.snuipp.fr/> Ces pages mises à la disposition de toute la profession sont un outil d'information et de transparence. A retenir, l'accès à certaines pages (mouvement, stages,...) nécessite le mot de passe suivant : « action ». Si vous ne souhaitez pas que votre nom soit publié veuillez nous le signaler.



Transformer le système éducatif
 Lutter contre les inégalités
 Défendre les droits sociaux
 Agir contre la précarité